

Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Suffrages exprimés : 27

Délibération N° 2026-34
Conseil Municipal du 8 Avril 2026

DATE DE CONVOCATION : 2 AVRIL 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M.H. AUBINEAU – M. VILLEGER – T. DEGRANDE – V. MABIN – B. ALLAFORT – P. FREON – S. BROUILLET – C. RAFIN – K. PERROIS – J. VALLANTIN-DULAC – J. LESERVOISIER – M. BARO – S. DELMAS – L. FLEURIEAU – R. FRADET – F. GUIRAO – A. SANTIAGO – L. BOUAZZAOUI – S. GOUTY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : A. DUBRUN donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – S. RAYNAUD donne pouvoir à J. VALLANTIN-DULAC – D. LETZELTER donne pouvoir à P. FRÉON – C. MARCHAL-HEITZ donne pouvoir à M.H. AUBINEAU – E. OLIVIER donne pouvoir à C. RAFIN – S. HERBRETEAU donne pouvoir à A. SANTIAGO – L. BOUTENEGRE donne pouvoir à S. BROUILLET

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : A. DUBRIN – S. RAYNAUD – D. LETZELTER – C. MARCHAL-HEITZ – E. OLIVIER – S. HERBRETEAU – L. BOUTENEGRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : B. ALLAFORT

Représentants du Conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les élections municipales du 15 mars 2026 ;
VU l'élection du Maire en date du 21 mars 2026 ;
VU les articles L 123-4 à L123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;
VU les articles R123-1 à R123-38 du même Code ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire est Président de droit du CCAS ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale ;

CONSIDÉRANT que se présentent à la candidature de membre du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, pour la liste *Ensemble, continuons à prendre soin de Châteauneuf* :

- Mme Sylvie Raynaud ;
- M Renaud Fradet ;
- Mme Josette Leservoisier ;
- M Joseph Vallantin Dulac.

Le Conseil municipal décide, **par 27 VOIX pour**, de fixer à 4 le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale puis procède au vote à bulletin secret :

Votants :	27
Bulletins trouvés dans l'urne :	27
Blancs/Nuls :	0
Suffrages exprimés :	27

27 voix pour la liste *Ensemble, continuons à prendre soin de Châteauneuf*.

Sont donc élus en tant que membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, pour la liste *Ensemble, continuons à prendre soin de Châteauneuf* :

- Mme Sylvie Raynaud ;
- M Renaud Fradet ;
- Mme Josette Leservoisière ;
- M Joseph Vallantin Dulac.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE